

Saint-Martin, vendredi 15 décembre 2023

COMMUNIQUE DE PRESSE

Aide à la mobilité des étudiants Prolongation de la téléprocédure de l'Aide à la Mobilité des étudiants !

La Collectivité reporte la date de clôture de l'Aide à la mobilité des étudiants suivant un cursus postbac au sein ou hors de l'union Européenne, au 31 décembre 2023, afin de compléter et finaliser leur dossier de demande.

Considérant le nombre d'étudiants n'ayant pu procéder à la finalisation de leur dossier de demandes d'aides à la mobilité étudiante (AME) du fait notamment d'une interruption du service de télé-procédure le 30 novembre dernier, le conseil exécutif du 14 décembre 2023 décide ainsi d'amender le règlement d'attribution de l'aide à la mobilité des étudiants. La clôture de la période de saisie de télé-procédure est exceptionnellement fixée au 31 décembre 2023.

Ce soutien financier et logistique des étudiants est financé par le FSE dans le cadre du Programme National du Fonds Social Européen + 2021-2027 (PON FSE+ 21-27), en vigueur pour l'année universitaire 2023/2024.

Pour rappel, toute nouvelle demande de bourse ou finalisation de demande s'effectue uniquement par téléprocédure sur le site de la Collectivité www.com-saint-martin.fr via le lien suivant : [Espace Usagers de la Collectivité de Saint Martin \(mgcloud.fr\)](#).

I Contact Presse DIRCOM : Tél : 0590 29 56 60
Email : dircom@com-saint-martin.fr - Website : www.com-saint-martin.fr



Pour une première inscription, il faut créer un compte en cliquant sur le lien suivant : [Espace Usagers de la Collectivité de Saint Martin \(mgcloud.fr\)](#)

Pour tout complément d'information, le service des bourses est joignable :

- par Téléphone au 0590 87 50 04.
 - Poste 1332 ou
 - Poste 1312 ou
 - Poste 2809
- Par mail : bourses@com-saint-martin.fr